

4. Point de vue financier

- Vous disposez de ressources financières qui permettent de vous lancer avec une certaine indépendance à l'égard d'institutions financières ou de partenaires.
- Vous avez les réserves financières suffisantes pour pouvoir passer le cap de la première phase de vie de votre entreprise.
- Vous avez évalué les risques pour votre patrimoine privé d'un échec éventuel.

Pas d'inquiétude, vous ne devez pas répondre à l'ensemble des critères en une fois. De nombreuses compétences peuvent encore être acquises au fil du temps.

Cependant, ce petit test vous force déjà à vous interroger sur votre volonté d'être indépendant.

RESULTAT DU TEST:

0-15 POINTS:

Deux options s'offrent à vous :

- Soit vous concluez que le statut de salarié ou employé vous convient mieux ;
- Soit vous décidez de vous établir avec un partenaire qui dispose des points forts qui permettront de combler vos faiblesses.

15-30 POINTS:

Le résultat n'est pas totalement concluant. Vous vous trouvez dans une phase importante de prise de décision.

Vérifiez les points sur lesquels vous avez hésité. Déterminez :

- les sujets auxquels vous pouvez apporter des améliorations (études, réflexions complémentaires, formations, etc.) ;
- les sujets qui sont intimement liés à votre personnalité et qui demanderont plus de temps pour être adaptés.

30-42 POINTS:

Avez-vous répondu objectivement?

Oui, alors vous avez définitivement de l'esprit d'entreprise. Rien ne s'oppose a priori à la création de votre entreprise.

Source : Analyse personnelle, extraite du "Guide de la création d'entreprise artisanale". Réalisé en collaboration par les Chambres des Métiers du Grand Duché de Luxembourg, de Meurthe et Moselle, de Moselle, de la Handwerkshammer des Saarlanden et l'UCM Hainaut, avec le soutien de l'Union Européenne. Pp 10, juillet 2000.